



Grenoble, le 19 AVR. 2022

**MAUD TAVEL**

ADJOINTE AU MAIRE  
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET TEMPS DE LA VILLE,  
QUARTIER DE L'ÉCOLE CLÉMENCEAU

**GILLES NAMUR**

ADJOINT AU MAIRE  
NATURE EN VILLE, ESPACES PUBLICS,  
BIODIVERSITÉ ET FRAÎCHEUR,  
QUARTIER DE L'ÉCOLE SIDI BRAHIM

**Monsieur Sylvain LAVAL**

Vice-Président  
Grenoble-Alpes Métropole  
Le Forum – 3 rue Malakoff  
38000 GRENOBLE

Réf : Elu-e/MT/GN/Cab/RR/ST/2022-015

Monsieur le Vice-Président,

Nous sommes particulièrement inquiets concernant des informations qui nous parviennent d'une volonté des services de la Métropole de ne plus entretenir ni installer des dispositifs de sécurisation des aires piétonnes grenobloises.

Nous vous rappelons que l'entretien, la gestion, l'installation de bornes de ce type sont de la compétence pleine et entière de la Métropole au titre de la voirie. Nous pensons pouvoir comprendre les interrogations techniques qui se posent sur ce type de sécurisation des aires piétonnes en termes de gestion et sommes prêts à entamer une réflexion conjointe pour limiter les nouveaux dispositifs de ce type et les faire évoluer à moyen terme vers de nouvelles solutions, dans le respect des compétences de chaque collectivité.

Toutefois, dans l'attente de l'aboutissement de ces échanges, nous vous demandons de bien vouloir assurer votre compétence et vos engagements en la matière. Les difficultés d'entretien sont importantes et récurrentes depuis de nombreuses années. Nous avons constaté ces derniers mois qu'elles s'étaient amplifiées tout spécialement depuis le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 29 novembre 2021, jugement qui a entre autres rappelé le cadre de la loi en matière de transfert de compétences entre collectivités sur le sujet de la voirie et des dites bornes.

A très court terme cette non intervention pose un problème de sécurité évident concernant le projet validé de concert il y a plus d'un an sur le secteur Notre-Dame - Sainte-Claire.

Le danger pour les piétons circulants sur ces aires non protégées est manifeste. Il est de votre responsabilité de mettre en place ces dispositifs en activant les compétences et le budget métropolitain, conformément à vos engagements pris notamment en CIEP le 8 Juin 2021. Cette pose de bornes a également été annoncée par la Métropole et la Ville à de multiples reprises aux habitant-es et commerçant-es. Les collectivités se sont engagées à une pose dans le courant de l'été 2022. Par respect pour elles et eux nous devons les tenir informé-es sur le maintien de ce calendrier.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, d'agréer nos sincères salutations.

**Maud TAVEL**

**Gilles NAMUR**